

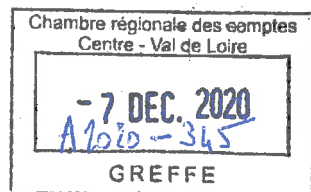
AIDAPHI - SIEGE SOCIAL

71 avenue Denis Papin - CS 80123

45803 ST JEAN DE BRAYE Cedex

Tel. 02 38 24 14 40 – Fax 02 38 24 14 59

aidaphi-siege@aidaphi.asso.fr



Le Président de l'Aidaphi
à

Chambre Régionale des Comptes
Centre-Val de Loire
A l'attention de Madame la Présidente
15 rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS Cedex 1

A St Jean de Braye, le 7 décembre 2020

REF. : SN/VC/JLL

Réf. : greffe n°D2020-522/IP

Contrôle des comptes et de la gestion de l'AIDAPHI

Objet : Réponses au rapport d'observations définitives

Madame la Présidente,

Je reviens vers vous en ma qualité de Président de l'AIDAPHI et fais suite à l'envoi du rapport d'observations définitives par lettre du 20 novembre dernier.

L'AIDAPHI note que la Chambre régionale des comptes a tenu compte ou intégré à son rapport d'observations définitives la plupart des explications apportées au cours de la phase contradictoire.

Il semble toutefois important à l'Association de rappeler l'imbrication financeur-gestionnaire ainsi que les freins qui en découlent quand ces relations ne sont pas développées à bon escient dans l'intérêt du public pris en charge.

L'AIDAPHI doit faire face à des obligations légales et réglementaires sans cesse accrues sans que, pour autant, les moyens qui lui sont alloués soient ajustés pour permettre l'affectation de personnes au traitement de ces obligations, ou leur externalisation.

Votre attention s'est portée sur le secteur de la protection de l'enfance qui représente environ 1/4 de l'activité de l'association en termes budgétaires. Pour autant, lesdites obligations s'appliquent évidemment à l'activité de l'association prise dans son ensemble puisqu'elle est la seule détentrice de la personnalité morale.

Comme vous le rappelez, l'AIDAPHI gère plus de 60 établissements et services qui déploient leurs activités sur plus de 90 sites. Ce sont plus de 1.000 salariés occupés à l'exercice de ces missions.



Aidaphi
"au coeur de l'action sociale"

Association Interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées
71 avenue Denis Papin – CS 80123 – 45803 Saint Jean de Braye Cedex – Siret : 337 562 862 00 702
Tél. : 02 38 24 14 40 – Fax : 02 38 24 14 59 – aidaphi-siege@aidaphi.asso.fr – www.aidaphi.asso.fr

Votre Chambre connaît les contraintes qui s'exercent sur les fonctions support nécessaires et indispensables à tout organisme, quelle que soit la nature de son activité.

Or, l'AIDAPHI ne dispose que de 17 salariés au siège, incluant la direction générale, pour répondre à l'ensemble de ses obligations.

Parmi ses salariés, l'AIDAPHI ne compte aucune personne mobilisée sur les achats et le respect des procédures liées à la commande publique et ne dispose d'aucun budget pour en embaucher une.

Elle ne compte pas non plus de responsable du patrimoine immobilier, familial de l'ensemble des obligations de sécurité devant être respectées par chaque type de local. Là encore, l'AIDAPHI ne dispose pas de budget pour ce faire.

Ces demandes de budget ont été portées dans le dossier de frais de siège et refusées précédemment par certains financeurs, conduisant le service instructeur à refuser jusqu'à présent une augmentation des frais de siège. De sorte que nous ne pouvons procéder à aucun des recrutements qui seraient particulièrement nécessaires pour répondre à ces obligations.

L'AIDAPHI ne méconnaît pas ses obligations et entreprendra tout ce qu'elle peut pour les satisfaire. Mais si ses financeurs continuent à lui refuser les budgets correspondants, elle se retrouvera dans une situation impossible. Il ne faut en effet pas compter sur un éventuel mécénat, particulièrement aléatoire dans la durée, pour financer un poste de cette nature.

En outre, l'AIDAPHI tient à rappeler que, comme pour les budgets prévisionnels, les comptes administratifs des établissements et services gérés par l'AIDAPHI se déroulent en deux temps.

Environ 2 ou 3 semaines avant la date fixée pour le Conseil d'administration devant approuver l'arrêté des comptes de l'association, un bureau élargi (bureau auquel sont invités l'ensemble des administrateurs) se réunit pour une présentation de l'activité afin que les administrateurs puissent étudier les éléments avant le conseil d'administration.

Cette commission financière ou « bureau élargi » a été créée en septembre 2016.

De sorte que les administrateurs ont une pleine connaissance des comptes administratifs approuvés qui composent l'arrêté des comptes consolidés soumis au vote.

Par ailleurs, il est inexact de sous-entendre que la présentation des budgets prévisionnels sous une forme consolidée en octobre ne permettrait pas au Conseil d'administration de se saisir des sujets et de les instruire pour tous ceux qui le souhaitent.

En effet, si, sur le plan formel, le budget prévisionnel se construit effectivement pour un dépôt en octobre, en revanche, sur le fond et sur les choix politiques de fonctionnement des services et établissements, les préoccupations sont évoquées tout au long de l'année pour nourrir cette construction du budget prévisionnel.

Le Conseil d'administration est donc informé au long cours de tout ce qui impacte la gestion financière des établissements et services pour que le vote des budgets prévisionnels – et par la suite des comptes administratifs – soit pleinement éclairé.

Concernant la sécurité des mineurs dans les MECS, la Chambre régionale des comptes a pu noter que l'AIDAPHI s'est efforcée de développer une solution architecturale depuis 2017 pour reloger ces établissements.

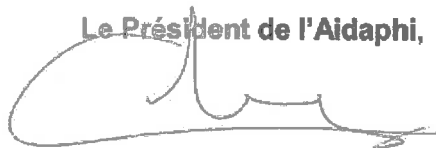
Toutes les solutions proposées ont été jugées trop lourdes pour le budget du Département.

Une nouvelle solution de relogement au sein d'un bien réhabilité et rénové dans PITHIVIERS est en cours de finalisation. Le Département a donné son accord de principe quant à cette solution qui mettrait fin à toutes les difficultés tout en étant compatible avec les budgets des entités concernés.

Telles sont les réponses dont l'AIDAPHI souhaite qu'elles soient jointes au rapport rendu public.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Le Président de l'Aidaphi,



Jean-Louis LEBRAY